



Acte n° 2023D036
Délibération portant cession à l'euro symbolique
des parcelles BC 160,161 et 162 au Département du Tarn

Le 06 octobre 2023, à 20h00, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, Lequeux Jean-Louis, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre, Routhe Jean-Paul, Ducros Alexandre, Jean Louis CORTESE

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND (pouvoir à Denis MARTY)

Le secrétariat a été assuré par : Fatima SELAM

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

- Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,
- Considérant que la commune souhaite faciliter le projet d'implantation du nouveau centre technique du Département du Tarn sur la commune de Monestiés,
- Considérant l'importance de conserver une activité économique déjà en place sur la commune de Monestiés,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

1. La cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées BC160, BC161 et BC162 pour une surface totale de 5143 m².
2. M. le Maire est autorisé à signer aux conditions précitées l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Monesties, le 06/10/2023

Le secrétaire de séance
Fatima SELAM

Monsieur le Maire
Denis MARTY